



15 et 16 juin 2017



Aurep
"LA RÉFÉRENCE"

Immobilier : 14 heures de formation obligatoires (Loi ALUR)

Afin de répondre à l'application du Décret n° 2016-173 du 18 février 2016, l'AUREP vous propose **sa nouvelle formation dédiée aux professionnels de l'immobilier** et à tous ceux qui souhaitent développer leurs connaissances.

La formation se déroule sur deux journées distinctes de 7 heures chacune et respecte les conditions imposées par le décret. Elle a pour objectif la mise à jour et le perfectionnement des connaissances.

Nous espérons avoir le plaisir de vous rencontrer prochainement.

L'équipe de l'AUREP



FORMATION DES PROFESSIONNELLS DE L'IMMOBILIER

15 et 16 juin 2017

PROGRAMME

En accord avec le décret n° 2016-173 du 18 février 2016
qui rend obligatoire la formation continue pour les professionnels de l'immobilier.

La formation porte sur les domaines juridique, économique et fiscal¹.

La participation à ces journées permettra la remise d'une attestation au titre de la formation continue,
à transmettre aux Chambres de Commerce et d'Industrie, pour le renouvellement de la carte professionnelle

jeudi 15 juin 2017 - 7 heures

Cécilia BROTO – Diplômée Notaire et Consultante

Achat ou vente d'un bien immobilier : le bon conseil

vendredi 16 juin 2017 - 7 heures

Brigitte AUDUREAU - Consultante

La fiscalité de l'immobilier patrimonial



LIEU

PARIS

Espaces Formeret - Paris 2^{ème} arrondissement

PRIX

Formule 7 heures

1 journée
375 euros TTC*

Formule 14 heures

2 journées
750 euros TTC*

**Ces tarifs ne sont pas soumis à TVA.*

¹ IMPORTANT : la formation proposée ne comprend pas les 3 heures dédiées à la déontologie



Cécilia BROTO

Jeudi 15 juin – 9h > 12h30 et 14h > 17h30

Plan détaillé

ACHAT OU VENTE D'UN BIEN IMMOBILIER : LE BON CONSEIL PATRIMONIAL

Avant de faire appel à leur notaire afin d'authentifier le transfert de propriété, vendeurs comme acquéreurs vont consulter leur conseil patrimonial. Ce dernier doit être en mesure de renseigner son client vendeur ou encore acquéreur sur les notions ci-dessous évoquées.

INTRODUCTION

Première partie :

La vente d'un bien immeuble

1. Existe-t-il des restrictions à la liberté de disposer ? Vérification de la capacité et des pouvoirs du vendeur
2. Quels sont les documents à fournir par le vendeur lors de la vente ?
3. Quelles sont les garanties dues par le vendeur ?

Deuxième partie :

L'acquisition d'un bien immeuble

1. Les modes de détention : comment détenir le bien acquis ?
2. Peut-on acquérir un bien en instance de divorce ?
3. Puis je conditionner mon acquisition à la réalisation de certains événements : quelles conditions suspensives peut-on insérer dans un avant contrat ?
4. Le financement du bien acquis et les garanties demandées par l'établissement à l'origine du financement
5. L'acquéreur peut-il se substituer une tierce personne entre l'avant contrat et l'acte authentique ?
6. Quelles sont les conséquences du décès de l'acquéreur entre l'avant contrat et l'acte authentique ?
7. Puis je changer l'usage ou la destination du bien acquis ?
8. L'acquéreur peut-il renoncer à son achat une fois l'avant contrat signé ?
9. Quels vont être les frais liés à cette acquisition ?

Troisième partie :

La concrétisation de la volonté des parties : l'avant contrat

1. La vente de l'immeuble achevée
2. La vente en l'état futur d'achèvement

CONCLUSION



Brigitte AUDUREAU

vendredi 16 juin – 9h > 12h30 et 14h > 17h30

Plan détaillé

LA FISCALITE DE L'IMMOBILIER PATRIMONIAL

INTRODUCTION

Première partie :

La fiscalité de la location nue

Les différents régimes fiscaux

1. Le régime micro foncier : champ d'application et conditions
2. Le régime réel :
3. La fiscalité dans le cadre de la détention par une structure sociétaire

Deuxième partie :

La fiscalité de la location meublée

Les différents régimes fiscaux

1. 1. Le régime micro BIC : champ d'application et conditions
2. 2. Le régime réel
3. 3. La fiscalité dans le cadre de la détention par une structure sociétaire

Les différents statuts fiscaux : LMP et LMNP

1. 1. Les critères
2. 2. Les conséquences sur l'imputation du déficit BIC

Troisième partie :

La cession de l'immobilier

En location nue

1. 1. Le régime des plus-values des particuliers

En location meublée

1. 1. Le régime des plus-values professionnelles : le dispositif d'exonération de l'article 151 septies du CGI
2. 2. Quel régime fiscal de cession selon le statut LMP ou LMNP ?

Quatrième partie:

L'optimisation fiscale : les régimes d'incitation fiscale en vigueur

1. 1. Le dispositif PINEL
2. 2. Le dispositif Malraux
3. 3. Le dispositif des monuments historiques (généralités)

CONCLUSION



BULLETIN D'INSCRIPTION



Nom, prénom* :

Société* :

Adresse* :

Téléphone* :

E-mail* (en majuscules) :

- S'inscrit à la formation le jeudi 15 juin 2017 – durée 7h (1 jour)
et adresse un chèque de 375 €¹ (non soumis à TVA) à l'ordre de l'AUREP
- S'inscrit à la formation le vendredi 16 juin 2017 – durée 7h (1 jour)
et adresse un chèque de 375 €¹ (non soumis à TVA) à l'ordre de l'AUREP
- S'inscrit à la formation les 15 et 16 mars 2017 – durée 14h (2 jours)
et adresse un chèque de 750 €¹ (non soumis à TVA) à l'ordre de l'AUREP

✉ Adresse de facturation et signature(s)* :

Nom / société:	Signature :
Adresse :	Nom et prénom en majuscules Précédés de la mention « Lu et Accepté – Bon pour accord » Cachet

IMPORTANT :

Une attestation de formation permettant le renouvellement de la carte professionnelle ainsi qu'une attestation de présence et une facture valant convention simplifiée vous seront remises en fin de formation.

Merci d'adresser ce bulletin de participation à :

AUREP - Laëtitia Gallon

36, rue Maréchal de Lattre de Tassigny - 63000 Clermont-Ferrand

contact@aurep.com Tél : 04 73 17 15 10 Fax : 04 73 29 11 96

Votre inscription ne sera effective que si elle est accompagnée du règlement
Une confirmation de votre inscription vous sera transmise par e-mail.

**Mentions obligatoires*